

SCI de Beaumartin

2 lieu-dit Beaumartin

86320 SILLARS - France

Tel : 07.50.09.97.82

scidebeaumartin@gmail.com

CONTRAT DE LOCATION D'UN GITE RURAL

Monsieur, Madame,

Nous avons le plaisir de vous proposer le contrat de réservation de notre gîte rural

Locataires :

M, Mme :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Pays :

Tel : ; Mail :

Nombre de personnes :

Adultes : ..

Enfants : ..

Dates du séjour :

Du :

Au :

Tarif pour le séjour :

Ce prix s'entend toutes charges comprises. Les draps et linges de maison ne sont pas fournis.

La taxe de séjour est de 0,88 euros par personne et par nuit.

Dépôt de garantie ou caution à verser à l'arrivée, la caution couvre à l'état des lieux de sortie :

- Toutes les dégradations relevées, **1 caution de 800 euros**

Règlement à verser à la signature de ce contrat par chèque à l'ordre de SCI de Beaumartin ou virement bancaire (BPVF MONTMORILLON. RIB 18707 00730 31221955433 33. IBAN – international bank account number : FR76 1870 7007 3031 2219 5543 333. Code BIC – bank identifier code : CCBPFRPPVER) ou chèques vacances ANCV. Soit

La taxe de séjour prévisionnelle d'un montant de sera versée à la fin du séjour. Elle sera ajustée ou confirmée en fonction des nuitées réalisées.

La caution sera versée par chèques, espèces ou virement bancaire à votre arrivée.

Descriptif rapide du gîte :

Gîte « *Beaumartin* » situé au n°3 lieu dit Beaumartin 86320 SILLARS.

Capacité : 12 personnes (enfants de moins de 2 ans non compris)

Animaux non acceptés.

Niveau de très bon confort.

Le gîte d'environ 170 m² est situé sur un domaine boisé. Le gîte dispose d'un accès indépendant, de places de parking, d'un abri vélo, d'un jardin fleuri avec terrasse.

Le gîte est équipé d'un salon de jardin, d'un barbecue, d'une entrée avec dégagement, d'une cuisine intégrée ouverte sur la salle à manger (cafetière électrique, grille-pain, batterie de cuisine, vaisselle, four, four micro-onde, réfrigérateur, congélateur, plaques gaz, lave vaisselle), de 5 chambres, de 2 salles de bain, de 2 WC, d'un lave linge, d'un séjour-salon avec table, chaises et canapés, d'une cheminée, d'une télévision (lecteur dvd et magnétoscope), d'une chaîne hi-fi. Egalement : aspirateur, nécessaire de ménage. Chauffage par insert bois ou chaudière fioul. Chauffe-eau électrique de 300 litres. Draps et linges de maison non fournies. Accès Wifi.

Au rez de chaussée : cuisine, séjour-salon, 2 wc séparé, 1 salle de bain avec lavabo et baignoire, 1 salle de bain avec lavabo et douche, buanderie, 4 chambres avec 1 lit de 140, 1 chambre avec 2 lits de 90.

A l'étage (mansardé) : mezzanine avec 1 canapé lit de 140.

Conditions générales de location

Article 1

Le présent contrat est consenti au locataire à titre touristique et est de nature saisonnière.

Article 2

Durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3

Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire le montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.

Article 4

Annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

4.1 Annulation avant l'arrivée dans les lieux : 50 % du montant global reste au propriétaire. Celui-ci pourra garder le montant du séjour, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le montant total de la location reste au propriétaire.

4.2 Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou diminution de loyer.

4.3 Dans le cas d'une annulation suite à un confinement dû à une crise sanitaire, le montant global est restitué au locataire.

Article 5

Annulation par le propriétaire : Le propriétaire rembourse au locataire la totalité du montant encaissé.

Article 6

Arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé à l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7

Règlement : Le montant de la location est versé par chèque ou virement bancaire ou chèques vacances ANCV à la signature du contrat.

Article 8

État des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au

départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est compris dans le tarif de location, toutefois un constat de salubrité relevé lors de l'état des lieux de sortie pourra être considéré comme une dégradation du gîte.

Article 9

Dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie de 800 euros est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur la fiche descriptive) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Article 10

Utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 11

Capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 12 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Article 12

Animaux : Le présent contrat précise que le locataire ne peut séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le locataire, le propriétaire refusera les animaux.

Article 13

Assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurances type-villégiature pour ces différents risques.

Article 14

Litiges : Toute réclamation relative à l'état des lieux et à l'état des descriptifs lors d'une location doit être remise au propriétaire dans les 48 heures à compter de l'entrée dans les lieux.

Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les meilleurs délais par lettre au propriétaire, qui s'efforcera de trouver un accord amiable.

Article 15

Au prix de votre séjour dans le gîte de Beaumartin s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe et du Conseil Départemental de la Vienne. Cette taxe est fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant. Elle sera versée à la fin du séjour.

Ce contrat prendra effet si nous recevons avant le :

- * Un exemplaire du présent contrat daté et signé,
- * Le montant prévu ci-avant.

Au delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Je soussignédéclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance du descriptif du gîte et des conditions générales du présent contrat.

Le locataire